



## DECISION DU MAIRE

### Ville de Luc-la-Primaube

220713DC28

#### DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Restaurant Scolaire – acquisition d'un lave linge**

**Le Maire de la Commune de Luc-la-Primaube,**

Agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant la nécessité de renouveler le lave linge du restaurant scolaire de La Primaube ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** La décision n°220707DC27 est retirée.

**Article 2 :** De retenir l'offre de l'entreprise SALSON pour un coût de 398.33 € HT soit 478.00 € TTC.

Fait à Luc-la-Primaube, le 13 juillet 2022



Le Maire,

Jean Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,  
Compte tenu de la transmission en préfecture le... 26/07/2022  
Et de la publication le... 26/07/2022



Le Maire

Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube  
Tel : 05.65.71.34.20 E-mail : [mairie@luc-la-primaube.fr](mailto:mairie@luc-la-primaube.fr)  
[www.luc-la-primaube.fr](http://www.luc-la-primaube.fr)

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Restaurant scolaire - Acquisition d'un lave linge

---

Date de décision: 13/07/2022

Date de réception de l'accusé 26/07/2022

de réception :

---

Numéro de l'acte : 220713DC28

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220713-220713DC28-AU

---

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

---

Nom du fichier : LAVE LINGE.docx ( 99\_AU-012-211201330-20220713-  
220713DC28-AU-1-1\_1.pdf )